COMPTE-RENDU

COMMISSION EXTRAMUNIICPALE CADRE DE VIE

Réunie le 19 mai 2019

Présidence : Etienne PERE

Participants : André GASQUET, Christian YOU, Sophie TELINGE, Claudine SUIRE, Christel GERMON, Pascal FEUILLET, Claudine VIAUD, Jean-Claude FRANCOIS, Paul Guy BON, Delphine BARABEAU, Karine DUPIN, Patrice MARTIN, Agnès YOU, Fabienne DUGAS RAVENEAU, Philippe HELIS, Jacky BOTTON.

Excusés : Muriel CARON, Anne SIMONNET, Jean-Michel AVINIO

- **Syndicat de la Seugne**

Les 2 syndicats sont en cours de fusions. Etienne Péré rappelle l'objet de ces syndicats et le contexte de la fusion. Les nouveaux statuts reprécisant cela devraient nous être communiqués dans les prochaines semaines.

Le siège du nouveau syndicat pourrait être à Pons.

Une campagne anti-Jussie est en cours d'organisation et commencerait à Pons.

Une question est posée sur la compétence de ce syndicat quant à la surveillance du respect des dispositions de Natura 2000. Cette question est récurrente avec également la gestion des pelles et l'écoulement des eaux à Jonzac.

- **Points d'apport volontaire**

Les cartes d'implantation des poubelles sont en cours de révision, en concertation avec les habitants des villages.

Nous avons obtenu de la CDCHS une fréquence plus adaptée de la collecte : tous les 10 jours au lieu de 15 jours (poubelle jaune).

Voir avec la CDCHS pour reinformer les gens sur le compostage et le tri.

Des problèmes de ramassage sont évoqués (notamment sur de petites rues en période de vacances) et pris en compte dans la perspective d'une prochaine réunion avec la CDCHS.

Question est posée d'une corrélation entre le passage de la collecte et le passage de la balayeuse. La question sera étudiée mais ce n'est pas le même terrain d'action, ni le même parcours, ni le même temps d'intervention….

- **Linky**

Le sous-préfet a envoyé une lettre pour exprimer son désaccord sur la démarche de la municipalité demandant à Enedis de ne pas intervenir sans l'accord du propriétaire.

Enedis a demandé un entretien avec la Municipalité à la suite de la délibération.

- **Passerelles de la Seugne**

Elles sont en cours de pose pour les nouvelles y compris sur la soute en face du gymnase, les autres seront ensuite réparées.

- **Parcours sports /botanique/ culture / patrimoine**

Il faut concevoir ce projet comme évolutif. Aménagé aujourd'hui dans les limites de notre budget il pourra au fil des années évoluer sur les diverses thématiques pressenties

Les agrès du parcours sport doivent être attractifs pour les familles. Ils doivent être de bonne qualité pour résister au milieu dans lequel ils seront implantés. Ils devront cependant être ludiques pour attirer les plus jeunes, mais il faudra aussi en privilégier l'esthétique afin de susciter la curiosité. Certains autour de la table ont déjà pu voir sur l'agglomération de Royan de tels équipements

Le projet pourra prévoir plusieurs boucles.

Ceux qui le souhaitent sont appelés à transmettre par mail leur contribution à la réflexion s'agissant des parcours et des sites à valoriser sur le parcours.

Un parcours De la base de loisirs à la rue de Charles de Gaulle, serait une première base, à partir de laquelle on peut réfléchir à des boucles intégrant des sites phares : camping, jardins des pèlerins.

Il est également suggéré de prévoir des aires de pique-nique sur le parcours (ex : sous les platanes à côté des gymnases et sur le reste des parcours).

Il faudra prévoir des poubelles….

- **Questions diverses**

Voitures ventouses : procédure de marquage en cours pour pouvoir faire intervenir la fourrière.

Rue des Eparades, la falaise de la résidence Gordon est envahie de lierre : les services techniques ont été informés, une intervention est planifiée.

Panneau Intermarché : impossible d'agir en direct, même si le magasin est fermé.

Bornes électriques pour recharger les véhicules : projet en cours.

Chalet ex Marquizeau : les travaux ont été réalisés sans déclaration, donc non conformes.

Sites Patrimoniaux Remarquables (ZPPAUP) : un travail sera initié sur l'initiative de l'Architecte des bâtiments de France, pour mieux faire respecter cette réglementation qui préserve le caractère de la ville.